

**CERTIFICAT CONSTATANT LE DEPOT EN MAIRIE  
DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de l'Eco Parc sur le territoire de la commune de FERRIERES-EN-GATINAIS, lieudit « Le Mardeleux », et de création de sa voie de desserte sur le territoire de la commune de FONTENAY-SUR-LOING, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de FERRIERES-EN-GATINAIS et FONTENAY-SUR-LOING ;
- préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés (enquête parcellaire) ;
- préalable à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

**La maire de la commune de FONTENAY-SUR-LOING**

**CERTIFIE** que les pièces composant le dossier relatif à l'enquête publique unique, prescrite par arrêté préfectoral du 10 janvier 2022 :

- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de l'Eco Parc sur le territoire de la commune de FERRIERES-EN-GATINAIS, lieudit « Le Mardeleux », et de création de sa voie de desserte sur le territoire de la commune de FONTENAY-SUR-LOING, emportant mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de FERRIERES-EN-GATINAIS et FONTENAY-SUR-LOING ;
- préalable à la cessibilité des terrains nécessaires à l'aménagement dudit projet, en vue de l'identification des parcelles, de la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et autres intéressés (enquête parcellaire) ;
- préalable à la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés ;

ont été déposées à la mairie de FONTENAY-SUR-LOING et, après publication régulière, sont restées à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, soit du 10 février au 11 mars 2022 inclus.

Fait à FONTENAY-SUR-LOING, le <sup>(1)</sup> 11 mars 2022



VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

(Sceau de la mairie)



LA MAIRE,



Evelyne LEFEUVRE

<sup>(1)</sup> La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 11 mars 2022.